



ACTUALITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU PORTUGAL

Veille n° 16 - du 30 juillet au 03 septembre 2018

Indicateurs macroéconomiques

* Programme de stabilité

Croissance PIB (%)	2017 (INE)	2,7
	Prévision 2018 (Gouvernement - Pstab*)	2,3
Déficit public (% du PIB)	2017 (INE)	-3,0**
	Prévision 2018 (Gouvernement - Pstab)	-0,7
Solde primaire (% du PIB, 2017) (Gouvernement)		3,0
Dette (% du PIB)	2017 (INE)	125,7
	Prévision 2018 (Gouvernement - Pstab)	122,2
Exportations de biens (Md€, 1 ^{er} semestre 2018) (INE)		29,5
Importations de biens (Md€, 1 ^{er} semestre 2018) (INE)		37,2
Exportations de services (Md€, 1 ^{er} semestre 2018) (Banco de Portugal)		14,3
Importations de services (Md€, 1 ^{er} semestre 2018) (Banco de Portugal)		7,5
Inflation sous-jacente (% , juillet 2018) (INE)		1,0
Taux de chômage	(% , 2017) (INE)	8,9
	(% , prévision fin 2018) (Gouvernement - Pstab)	7,6
	(% , juillet 2018) (INE)	6,8

** hors prise en compte de la recapitalisation de la banque publique Caixa Geral de Depósitos, le déficit public a été de 0,92 % du PIB

Situation macro-économique

- **La croissance du PIB atteint 2,3 % au 2^{ème} trimestre**

Le 31 août, l'Institut national de statistique (INE) a confirmé que la **croissance du PIB avait atteint 2,3 % en glissement annuel au 2^{ème} trimestre 2018**, contre une croissance de 2,1 % au 1^{er} trimestre. **La demande intérieure a contribué favorablement à la croissance (0,9 p.p.)**, du fait d'une hausse de la consommation des ménages et malgré un ralentissement de l'investissement. **La demande extérieure a quant à elle pesé sur la croissance (- 0,7 p.p.)**, du fait de la dégradation de la balance commerciale portugaise (cf. ci-dessous). La plupart des institutions nationales et internationales confirment la prévision de croissance du gouvernement de 2,3 % du PIB pour l'ensemble de l'année 2018.

- **Le taux de chômage en juin et en juillet est le plus bas depuis 2002**

En juin et en juillet, **le taux de chômage s'est élevé à 6,8 %**, soit le taux de chômage le plus bas depuis 2002. Au cours du mois de juin, **plus de 321.000 emplois ont été créés**, portant la population active occupée à 4,8 M de personnes et **le taux d'emploi à 61,8 %** (soit + 0,1 p.p. par rapport à mai 2018 et + 1,4 p.p. par rapport à juin 2017).

- **La balance commerciale du Portugal se détériore au 1^{er} semestre 2018**

Selon l'INE, au 1^{er} semestre 2018, le solde de la balance commerciale des biens et services se détériore, l'excédent s'établissant à 185 M€ au lieu de 585 M€ au 1^{er} semestre 2017. Cette tendance baissière avait déjà été observée sur l'ensemble de l'année 2017 (- 33 % par rapport à 2016) et s'explique principalement par le creusement du déficit de la balance commerciale des biens, celui-ci demeurant néanmoins légèrement inférieur à l'excédent de la balance commerciale des services. **En effet, le déficit de la balance commerciale des biens a augmenté de 22 % en glissement annuel, atteignant - 7,7 Md€** contre - 6,3 Md€ au 1^{er} semestre 2017.

Les exportations portugaises de biens ont atteint 29,5 Md€, soit une hausse de 6,5 % (contre + 12,3 % au 1^{er} semestre 2017). **Les véhicules et autres matériels de transport sont devenus le 1^{er} poste d'exportation** avec 14,9 % des exportations, soit + 36,5 % en glissement annuel ; ce dynamisme reflète celui de la production qui est passée de 55.102 véhicules de passagers légers au 1^{er} semestre 2017 à 124.395 au 1^{er} semestre 2018. Ce doublement de la production automobile **s'explique principalement par le lancement par l'entreprise allemande Volkswagen de la production du nouveau modèle T-Roc** au Portugal, qui est majoritairement destiné à l'exportation.

Les importations portugaises de biens ont poursuivi la hausse amorcée au 1^{er} semestre 2017, en atteignant 37,2 Md€, soit une hausse de 9,1 % en glissement annuel. L'augmentation des importations s'explique notamment par la hausse des importations de combustibles et lubrifiants **causée par l'augmentation des prix au cours des derniers mois** : au 1^{er} semestre 2018, le cours du pétrole Brent a oscillé entre 60 USD et 80 USD, alors qu'au 1^{er} semestre 2017 il oscillait entre 40 USD et 60 USD.

- **Le commerce bilatéral entre la France et le Portugal au 1^{er} semestre 2018**

Au 1^{er} semestre 2018, **la France demeure le 2^{ème} client et le 3^{ème} fournisseur du Portugal**, tandis que ce dernier reste **un partenaire commercial secondaire pour la France (14^{ème} client et fournisseur)**. Les exportations françaises vers le Portugal se sont élevées à 2,7 Md€ (+ 7,7 %) et les importations à 3,5 Md€ (+ 15,8 %) ; il en résulte **un déficit commercial de - 836 M€ pour la France, contre - 530,7 M€ l'an dernier.**

Situation des établissements bancaires

- **La garantie étatique portugaise sur les prêts de la BEI est prolongée**

Le 9 août, **la Commission européenne a approuvé la prolongation du régime portugais de garantie sur les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) jusqu'au 9 février 2019.** L'Etat portugais apporte en effet depuis 2013 sa garantie aux banques, qui elles-mêmes garantissent les prêts de la BEI accordés aux entreprises établies au Portugal. La Commission a estimé que ce régime était **compatible avec la communication relative au secteur bancaire de 2013** en ce qu'elle est bien ciblée, proportionnée et limitée dans le temps et la durée.

Situation budgétaire

- Le spread s'élargit entre les taux d'intérêt de la dette publique à 10 ans de l'Italie et du Portugal

En août, la situation politique italienne a continué de provoquer la hausse des taux d'intérêt de la dette souveraine italienne à 3,26 % pour les taux à 10 ans (+ 0,39 p.p. par rapport à juillet 2018 et + 1,22 p.p. par rapport à août 2017). **Les taux de la dette souveraine portugaise à 10 ans ont légèrement augmenté pour atteindre 1,92 % (+ 0,14 p.p. par rapport à juillet 2018)**. Pour mémoire, les taux italiens étaient plus faibles que les taux portugais jusqu'à l'automne 2017.

- L'IGCP a émis 1 Md€ en billets du Trésor

Le 15 août, l'Institut de gestion du Trésor et de la dette publique (IGCP) a émis 250 M€ en billets du Trésor d'une maturité de 3 mois à un taux moyen de - 0,432 % et 750 M€ en billets du Trésor d'une maturité de 11 mois pour un taux moyen de - 0,291 %.

Sectoriel

- L'activité des voitures de transport avec chauffeur sont désormais juridiquement encadrés

Le 31 juillet, le Président de la République Marcelo Rebelo de Sousa a promulgué **la loi encadrant juridiquement les voitures de transport avec chauffeurs (VTC)** tels qu'Uber ou Cabify. Cette loi, qui **entrera en vigueur le 1^{er} novembre**, prévoit que les **plateformes électroniques payent une taxe de 5 % sur leurs marges d'intermédiaire**. Les entreprises de taxi pourront proposer des services de VTC mais ne pourront pas utiliser les voitures de taxi pour ce service. Les VTC devront aussi respecter les règles suivantes :

- Les voitures doivent avoir moins de sept ans d'ancienneté et être identifiées comme VTC ;
- Il est obligatoire de souscrire à une assurance de responsabilité civile et accidents personnels qui protège aussi les passagers ;
- Le maraudage et l'utilisation des couloirs « bus » sont interdits ;
- Contrairement aux taxis, les VTC n'ont ni obligation ni avantage de service public ;
- Les conducteurs doivent avoir un permis de conduire (catégorie B) depuis au moins trois ans, suivre une formation obligatoire tous les cinq ans et s'inscrire à l'Institut de la mobilité et des transports (IMT) ;
- Les conducteurs ne peuvent conduire plus de dix heures par jour ;

Le Président avait posé son veto à une 1^{ère} version de la loi en avril 2018. C'est à la suite de ce veto que le Parlement a établi une taxe de 5 % sur les marges des plateformes électroniques. **Les associations de taxi ont appelé leurs adhérents à manifester contre la loi le 19 septembre**.

- Les classes de tarification aux péages ont été révisées

Le 29 août, le Président de la République portugais a promulgué **l'élargissement de la « classe 1 » pour la tarification des péages aux véhicules d'une hauteur à l'essieu avant de 1,30 m** (contre 1,10 m auparavant) qui ont un poids inférieur à 2.300 kg et respectent la norme EURO6 (en vigueur depuis 2014). Les véhicules « classe 2 », d'une hauteur à l'essieu supérieur à 1,10, payaient jusqu'alors environ 50 % de plus que les véhicules de « classe 1 ». Cette tarification constituait un frein à la vente de nombreux véhicules au Portugal

du fait de leur coût d'usage nettement plus élevé. **L'Association automobile du Portugal (ACAP) s'est félicitée de ce changement qui « met fin à la distorsion du marché ».**

- **L'encadrement de l'hébergement local a été encore renforcé**

Le 22 août, la loi 62/2018 a modifié la législation relative à l'hébergement local (loi 128/2014), **conférant aux copropriétés et aux autorités locales davantage de pouvoir, tout en encadrant davantage l'activité de location de courte durée.** Les autorités locales, qui géraient d'ores-et-déjà l'attribution et le retrait de licences ainsi que les sanctions pour les contrevenants à la loi, pourront désormais **définir leurs propres quotas d'hébergements locaux** en proportion du nombre d'habitations totales **en créant des « zones de restriction »** pour les quartiers touristiques. **La copropriété pourra interdire l'activité d'hébergement local**, cette décision devant être justifiée par une gêne occasionnée par l'activité et validée en dernier ressort par l'autorité locale. Elle pourra également amener le propriétaire d'un hébergement local à **verser une contribution additionnelle aux dépenses liées à l'utilisation accrue des parties communes.**

La nouvelle loi dispose qu'**une même personne physique ou morale ne pourra disposer de plus de sept hébergements locaux**, sous peine d'une amende de 40.000 € (les personnes ou entreprises excédant déjà cette limite ne pourront pas en ouvrir de nouveaux). Ces hébergements devront disposer **d'un livre d'information dans au moins quatre langues** et placer **une plaque indiquant la présence d'un hébergement local.** Les propriétaires devront souscrire à **une assurance contre les dommages** dans les parties communes.

Cette loi, qui **entrera en vigueur en novembre**, a été critiquée par le président de l'Association d'hébergement local au Portugal (ALEP), Eduardo Miranda, qui l'estime *« insatisfaisante »*.

L'hébergement local est devenu **un véritable enjeu public**, principalement à Lisbonne et Porto, où l'augmentation de l'offre destinée aux touristes a encouragé la hausse des prix de l'immobilier ; ainsi, **au 1^{er} trimestre 2018, le prix à l'achat du mètre carré a augmenté de 22,4 % à Porto et de 20,4 % à Lisbonne en glissement annuel.**

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne (adresser les demandes à lisbonne@dgtresor.gov.fr

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SE de Lisbonne

Ambassade de France au Portugal - Service Économique

Adresse :

Rua Santos-o-velho, 5,

1249-079 Lisbonne

PORTUGAL

Rédigé par : Léa AUTIER

Revu par : Stanislas GODEFROY